

MOTION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL
ADOPTÉE LORS DE SA SEANCE PLENIERE
DU 12 MARS 2008

SUR LA SPECIFICITE
DE LA REGION LIMOUSIN EN MATIERE
DE FORMATION INITIALE

LES MOYENS ALLOUES A LA PROCHAINE RENTREE SCOLAIRE

Le CESR rappelle certaines caractéristiques de l'Académie de Limoges :

- Son évolution démographique

Dans un contexte de baisse de la démographie des lycéens, on constate parallèlement une remontée des effectifs dans les écoles, phénomène dont l'ascension commence déjà à atteindre les collèges.

Les prévisions d'évolution des effectifs pour la rentrée 2008 sont les suivantes :

Primaire	+ 549
Collèges	+ 190
Lycées	- 524

- Sa ruralité

Elle se traduit par le maillage sur le territoire d'établissements de taille modeste. C'est aussi un atout pour les nouveaux arrivants et les familles qui travaillent et vivent sur les territoires ruraux.

- Les résultats de ses élèves

Pendant plusieurs années, l'Académie a occupé les premiers rangs en termes d'accès au niveau bac, toutes séries confondues. On constate désormais un déclin en séries générales correspondant sans doute aux difficultés engendrées par la réduction des moyens attribués à l'Académie de Limoges. On remarque cependant la première place de l'Académie pour le taux d'accès au niveau bac en séries technologiques ainsi que pour les filières de l'enseignement agricole et forestier.

- Son tissu économique spécifique

Le Limousin est une Région au tissu économique essentiellement composé de petites entreprises artisanales et rurales qui nécessite une proximité des services publics. De fait la question des transmissions d'entreprises et du remplacement de leurs dirigeants partant à la retraite est particulièrement importante en zone rurale.

C'est dans ce contexte général que :

- environ 300 postes ont été supprimés depuis 2003,
- il est prévu de retirer de la dotation des lycées et collèges à la rentrée 2008 116 postes d'enseignants (56 dans le secondaire en raison de la baisse de la démographie et 60 transformés en heures supplémentaires) et 40 postes de personnels de surveillance. Ces suppressions s'inscrivent dans une démarche nationale : 11 200 suppressions sont prévues en 2008 et 80 000 supplémentaires d'ici 2012 (toutes catégories confondues),
- 12 baccalauréats professionnels sont mis en place, entraînant la disparition d'une préparation spécifique aux BEP correspondants.

Au vu de ces éléments, le CESR demande que le Ministère de l'Education Nationale :

1. préserve un outil de formation qui fonctionne correctement, d'autant qu'au regard de la démographie, il va être mobilisé dans un proche avenir,
2. préserve et améliore la richesse que représente le service public de l'Education Nationale, facteur de développement économique et d'aménagement du territoire
3. rétablisse une proximité entre le milieu éducatif et le milieu économique dans un contexte de vieillissement des chefs d'entreprises et des salariés,
4. maintienne un enseignement de qualité, assuré par un personnel en nombre suffisant, tous métiers confondus, pour que le taux de réussite des élèves s'installe durablement dans une tendance de croissance,
5. propose une carte des formations qui offre des choix, notamment en milieu rural, et élaborée au moins pour trois à cinq années,
6. maintienne toutes les formations aux BEP,
7. renforce sa vigilance sur les petits établissements ruraux en recherchant des formations porteuses d'avenir et la mutualisation maximale des moyens mis en œuvre.

VOTE

POUR	46
CONTRE	9 <i>(dont groupe CGT)</i>
ABSTENTION	3

**La motion du CESR
est adoptée à la majorité des voix.**